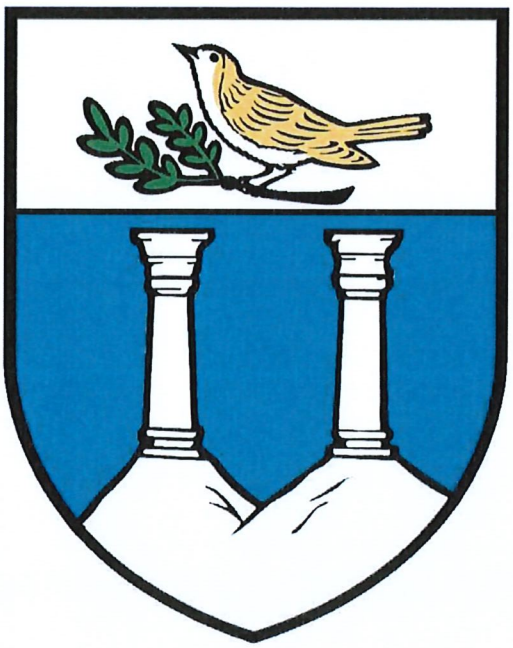

PREAVIS MUNICIPAL n°5/2025

RAPPORT DE GESTION 2024

Table des matières

CONSIDERATIONS GENERALES 3

1. ADMINISTRATION GENERALE 4

10 AUTORITÉS 4
11 ADMINISTRATION 6
15 AFFAIRES CULTURELLES, LOISIRS, SPORTS 14
17 SPORTS 15
18 TRANSPORTS PUBLICS 15
19 INFORMATIQUE 15

2. FINANCES 15

3. DOMAINES ET BATIMENTS 16

32 FORÊTS 16
35 PATRIMOINE IMMOBILIER 17

4. TRAVAUX 20

42 SERVICE DE L'URBANISME 20
43 ROUTES 20
44 PARC, PROMENADES, CIMETIÈRE 22
45 ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETTERIE 24
46 RÉSEAU D'ÉGOUTS, D'ÉPURATION 25
47 COURS D'EAU, RIVES ET BERGES 27

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES 27

51 ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DU JORAT 27
58 TEMPLE ET CULTES 28

6. POLICE 29

60 POLICE 29
62 CONTRÔLE DES HABITANTS 30
64 SERVICE DES INHUMATIONS 31
65 DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE 31
66 PROTECTION CIVILE 31

7. SECURITE SOCIALE 32

71 COHÉSION SOCIALE 32
72 COHÉSION SOCIALE CANTONALE 33
73 SANTÉ PUBLIQUE 34

8. SERVICES INDUSTRIELS 35

81 SERVICE DES EAUX 35
82 SERVICE ÉLECTRIQUE 37

9. CONCLUSIONS 38

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 c), état au 1er juillet 2013,
- du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes,
- du règlement du Conseil général (art. 85),

la Municipalité vous présente ci-après le rapport de gestion de la commune durant l'année 2024.

CONSIDERATIONS GENERALES

Durant l'année 2024, la Municipalité a porté son attention sur :

- l'édition du périodique « Le Chant du Rossignol »,
- la gestion du personnel communal,
- les actions participatives – Forum de proximité,
- le suivi des actions dans le cadre du Plan Energie Climat Communal (PECC),
- le suivi de la réalisation des travaux de la sécurisation de la route du Riau et mise en conformité des arrêts de bus « Riau Graubon » et « Balances »,
- le suivi de la réalisation des travaux liés au concept de protection contre les dangers d'inondation liés aux cours d'eau qui traversent le village,
- le suivi des travaux de mise aux normes des infrastructures du bâtiment communal dit de « l'ancienne laiterie » et son changement d'affectation,
- le suivi de la réalisation des travaux du passage en LED des luminaires de l'éclairage public,
- le suivi de la réalisation des travaux d'assainissement du périmètre du réseau d'égouts des secteurs « Est » et « Ouest » du village,
- le suivi des travaux dans le cadre d'échanges d'eau à l'échelle régionale – adduction, distribution d'eau défense incendie à la Montagne du Château, relatif au réaménagement du réseau de distribution d'eau en partenariat avec l'Association intercommunale des Eaux du Jorat (AIEJ) et la Ville de Pully,
- le suivi du projet de l'aménagement du cimetière,
- le suivi de la réalisation des travaux de la rénovation des combles de l'ancien collège,
- le suivi de la réalisation de l'étude pour la planification communale de la réfection des chemins agricoles dans le cadre des améliorations foncières (AF),
- l'étude sur une mise en DDP (droit distinct et permanent) de la parcelle communale 282,
- la pré-étude pour la réfection complète de la rue du Village,
- le projet du réaménagement de la place de jeux et de la placette DP 4 dans le quartier « La Mellette »,
- le projet d'étude pour la mise en place des zones 30 km/heure ainsi que la création de places de stationnement,
- la réalisation des travaux de tri, d'épuration et du conditionnement des archives communales,
- le projet du nouveau règlement sur le fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable,
- le projet de modification du règlement sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires,
- le suivi des projets en matière de police des constructions,
- les procédures juridiques,
- les projets de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ),
- le projet de modification du règlement concernant les émoluments en matière d'aménagement du territoire et des constructions,
- la gestion des fuites d'eau sur le domaine public.

La Municipalité exprime ses remerciements aux collaboratrices et collaborateurs qui, tout au long de l'année, fournissent un service de qualité aux citoyennes et citoyens et tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, assurent une aide complémentaire.

Elle remercie également le Conseil général, son bureau, ses commissions, qui par leur soutien, leur engagement et leur collaboration ont pris part aux différents préavis qui leur étaient présentés et ont assuré leur présence et leur travail dans le cadre des votations soumises au peuple en 2024.

1. ADMINISTRATION GENERALE

10 Autorités

100 Conseil général

En application de l'article 5 de la loi sur les communes (LC) : pour être admis au Conseil général, il faut être électeur domicilié dans la commune et avoir prêté serment. La durée des fonctions des membres du Conseil général correspond à la législature. Elle s'étend de juillet à juin.

Nomination au sein du Conseil général (état au 31 décembre 2024) :

- Présidence : Mme Martine Borgeaud-dit-Avocat, réélue pour la nouvelle législature,
- Vice-présidence : M. Jérémy Cloux,
- Deux scrutateurs et trois suppléants : Mme Christina Zimmermann M. Michel Jaquier, Mmes Camille Légeret, Mary Charlotte Genton et M. Jonathan Pichonnat (suppléants·es),
- Secrétaire : Mme Marion Villars. Secrétaire suppléant : M. Eric Dewarrat

Le Conseil général élit également :

- une commission de gestion chargée d'examiner la gestion et les comptes de l'année écoulée. Cette commission est composée de 7 membres : Mmes et MM. Jeremy Cloux, Michel Jaquier, Vincent Légeret, Henri Mermoud, Jonathan Pichonnat, Maria Spoerry, Christina Zimmermann, Marc Mostacci (suppléant).
- une commission des finances chargée d'examiner le budget, les dépenses supplémentaires, les propositions d'emprunts et le projet d'arrêté d'imposition. Cette commission est composée de 5 membres : MM. Julien Jaccard, Cédric Koller, Denis Pichonnat, Jean-Marc Ruiz, Fabrice Weber, François Villars (suppléant).
- les délégués aux associations intercommunales désignés pour la durée de la législature 2021-2026
    - Association intercommunale du centre de collecte de sous-produits animaux de Moudon : M. Denis Pichonnat.
    - Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) : Mmes Catherine Jaccard Cloux et Nathalie Langlois.
    - Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ) : M. Gilles Cloux.
    - Service intercommunal d'épuration des eaux de Mézières et Vulliens (SIEMV) : MM. Jean-Marc Ruiz, Alexandre Vaney, François Villars et Henri Mermoud (suppléant).
    - Association intercommunale pour l'épuration des eaux Moyenne Broye (EMB) : M. Jeremy Cloux.
    - Commission de recours en matière d'impôts ou taxes communales et de taxes spéciales : Mme et MM. Isabelle Mermoud, Michel Jaquier et Denis Pichonnat.
    - Organisation de la protection civile du district de Lavaux-Oron (ORPC) : M. André Kolly (suppléant à nommer).

Une commission thématique dite d'« Urbanisme » a été nommée. Elle est composée de 7 membres, à savoir : Mmes et MM. Nathalie Langlois, Jessica Mellioret, Christina Zimmermann, Gilles Cloux, Thierry Ruch, Nicolas Saugy, Eric Dewarrat.

Au 1er décembre 2022 est entrée en fonction la commission de durabilité. Elle est composée de MM. Vincent Légeret, Sébastien Perrin, Geoffroy Pautz, Jean-Marc Ruiz et Jacques Chappuis. Elle a pour but de soutenir la Municipalité dans le cadre du Plan Energie et Climat Communal (PECC).

Dans le cadre du Règlement sur le fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable adopté par le Conseil général le 12 décembre 2024, une commission du fonds a été nommée. Elle est composée de MM. Jacques Chappuis, Vincent Légeret, Geoffroy Pautz, Sébastien Perrin et Jean-Marc Ruiz. Elle est chargée d'étudier les projets à subventionner, proposer le montant de la taxe prélevée sur la consommation d'électricité, de promouvoir le fonds. Le règlement doit encore être modifié et approuvé par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité.

En application de l'article 12 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP, RS 160.01), chaque commune constitue le bureau électoral, composé du président et des scrutateurs du Conseil général. Il a siégé en 2024 pour différentes votations fédérales et élections fédérales.

Les conseillers·ères assermentés·es sont au nombre de 40 au 31 décembre 2024.

Assemblées du Conseil général

Le Conseil général a siégé lors de 5 assemblées cette année et les conseiller·ères ont accepté les préavis suivants :

Assemblée du 21 mars 2024

- Préavis no 1/2024 – Demande de crédit d'investissement de CHF 133'000.00 TTC pour le passage au LED et à la télégestion de l'éclairage public
- Préavis no 2/2024 - Demande de crédit d'exécution de CHF 730'000.00 TTC pour la réfection de quatre chemins communaux dans le cadre des améliorations foncières
- Préavis no 3/2024 - Demande de crédit d'investissement de CHF 116'000.00 pour la rénovation du cimetière communal
- Préavis no 4/2024 Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 18'000.00 pour la sécurisation de l'accès à la toiture et pour la rénovation des locaux dans les combles de l'ancien collège.

Assemblée du 13 juin 2024

- Préavis no 5 /2024 - Rapport de gestion 2023
- Préavis no 6/2024 - Comptes 2023
- Préavis no 7/2024 - Demande de crédit d'investissement supplémentaire de CHF 17'500.00 pour la mise aux normes du bâtiment communal dit de l'ancienne laiterie, parcelle 251 selon les exigences réglementaires de l'OFCO.

Assemblée extraordinaire du 27 août 2024

- Préavis no 8/2024 - Demande de crédit d'investissement complémentaire de CHF 170'000.00 TTC pour le réaménagement du réseau de distribution d'eau en partenariat avec l'AIEJ et la Ville de Pully.

Assemblée du 10 octobre 2024

- Préavis no 9/2024 - Demande de crédit d'investissement de CFH 335'000.00 pour la rénovation de la place de jeux ainsi que la placette du quartier de la Mellette
- Préavis no 10/2024 - Projet de règlement pour l'efficacité et le développement durable
- Préavis no 11/2024 - Taux d'imposition pour l'année 2025.

Assemblée du 12 décembre 2024

- Préavis no 12/2024 - Demande de crédit de CHF 120'000.- pour la mise en place de zones 30 km/h au village et à "La Mellette" ainsi que la création de places de stationnement
- Préavis no 13/2024 - Budget 2025
- Préavis no 14/2024 - Modification du règlement sur la taxe de séjour et sur les résidences secondaires.

101 Municipalité

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (articles 81 alinéa 1), la durée de la législature est de 5 ans ; elle s'étend de juillet à juin.

Répartition des dicastères pour la législature du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026

Philippe Thévoz - Syndic

- Administration générale
- Finances
- Routes et mobilités
- Domaines et forêts
- Sport
- Informatique

Carol Gachet – Vice-syndique

- Police des constructions
- Ressources humaines
- Urbanisme
- Communication

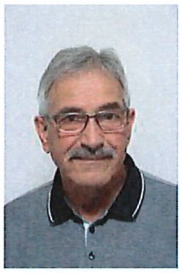

Claude Küng - Municipal

- Défense contre l'incendie
- Service des eaux et épuration
- Police, police sanitaire
- Protection civile
- Services industriels
- Déchets et recyclage

Mathieu Villet - Municipal

- Cohésion sociale
- Espaces publics
- Culture
- Durabilité
- Activités de jeunesse, associatives

David Mellioret - Municipal

- Patrimoine immobilier
- Ecoles primaires et secondaires
- Accueil de l'enfance
- Communautés religieuses

Séances de Municipalité

Au cours de l'année 2024, la Municipalité a tenu 43 séances ordinaires, ce qui représente 108 heures environ. De plus, les municipaux ont consacré environ 1'805 heures (1'811 en 2023) à des séances de chantiers, d'études, d'information, d'assemblées diverses et de séances de réflexion extramuros.

11 Administration

Ressources humaines

Les salaires des employés communaux sont augmentés conformément au règlement du personnel communal entré en vigueur le 19 octobre 2020. Leur salaire a été indexé de 1.5 %, selon l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois de novembre de l'année précédente.

Administration communale

- ***Mme Vitalia Torny*** occupe le poste de secrétaire municipale à un taux d'activité à 90 %.
- ***Mme Emilie Ruch***, préposée au contrôle des habitations et police des étrangers augmente son taux d'activité passant ainsi de 20 % à 30 % au 1er juin 2024. Elle vient renforcer la collaboration avec le secrétariat de l'administration communale, dont les tâches administratives s'accroissent par la charge de travail.
- ***M. Christophe Péclard*** a occupé son poste de bousier à 40 % jusqu'au 31 mai 2024 assurant ainsi une passation du poste dans les meilleures conditions et permettant de concrétiser la mise en œuvre de l'implémentation du nouveau plan comptable MCH2 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2025.
- ***Mme Yvette Carbonatto***, boursière, a donc repris le flambeau dès le 1er avril 2024 à un taux d'activité de 50 %. Ces deux mois de travail collaboratif avec M. Péclard ont donné entière satisfaction à la Municipalité, l'objectif de la présentation lors de l'assemblée du Conseil général du 12 décembre 2024 du budget 2025 sur la base du nouveau plan comptable MCH2 ayant été atteint et le budget approuvé à l'unanimité.
- ***Mme Elena Bianchi*** est engagée en qualité de stagiaire – Assistante de la Municipalité en stratégie politique – pour une durée déterminée du 18 mars 2024 au 18 septembre 2024, à un taux de 40 %. Elle a été chargée des missions suivantes :

  a) mener une recherche socio-historique dans le domaine de la mobilité et des routes

  b) soutenir l'élaboration d'une stratégie politique selon les objectifs définis

  c) fournir un appui à la réalisation de la stratégie politique.

  Mme Bianchi a pu présenter le résultat de son travail de stage en lien avec l'historique des actions prises pour réduire les nuisances occasionnées par la route de Berne, lors du Conseil Général du 27 août 2024.
- ***Mme Antonia Lavanchy*** est engagée en qualité de stagiaire pour une durée déterminée du 7 octobre 2024 au 7 avril 2025 à un taux d'activité de 20 %. Elle poursuit l'appui à la Municipalité dans son processus de développer une stratégie politique auprès du Canton afin d'obtenir une réduction des nuisances sonores de la route de Berne (route cantonale RC601).

Employés·es de voirie

- ***M. Jonathan Vioget***, employé communal, voit son taux d'activité augmenté de 90 % à 100 % dès le 1er avril 2024. À la suite de la formation d'opérateur IPAF (formation utilisation de nacelle) et à la remise du Certificat « Surveillant de réseau d'eau – Autocontrôle) obtenu avec succès le 10 juin 2024, la Municipalité le nomme **responsable du service de voirie dès le 1er juin 2024**. Le 13 novembre 2024, il suit la formation, qui lui confère le droit de délivrer les amendes d'ordre, répertoriées dans le règlement de police, validée par le Conseil cantonal de sécurité.
- ***Mme Evolène Guignet***, ayant renoncé à son emploi dans l'agriculture (mention dans le rapport de gestion 2023), rejoint à nouveau le service de voirie pour prêter main forte à son collègue. Elle est au bénéfice d'un contrat de durée déterminée jusqu'au 31 mars 2024, ce à un taux d'activité de 60%.

Deux employés communaux auxiliaires ont été engagés en 2024 pour seconder M. Jonathan Vioget, employé communal responsable :

- ***M. Ivar Zwahlen*** pour un taux à un taux variable de 40 % à 60 % selon les exigences de la période saisonnière. Dès le 1er décembre 2024, il est engagé à un taux d'activité de 80 % pour un contrat de durée déterminée d'une année.
- ***M. Thomas Lincoln*** rejoint l'équipe du service de voirie dès le 12 août 2024 pour une durée indéterminée afin d'assurer l'entretien du village en raison de l'accident professionnel de M. Vioget, employé communal. Il met fin à son mandat le 21 octobre 2024.
- ***Mme Laura Stucki*** rejoint l'équipe des auxiliaires pour une durée indéterminée à partir du 14 novembre 2024 en raison de l'incapacité de travail de M. Ivar Zwahlen, ce pour une prestation « occasionnelle » orientée sur les espaces verts.

Deux employés communaux auxiliaires sont affectés à la gestion du site de la déchetterie le samedi matin. En cas de nécessité, ils viennent en soutien aux employés communaux lors du service hivernal ou divers autres travaux. Il s'agit de :

- ***MM. Robert Trincat et Michel Bally***, ce dernier prenant son nouvel engagement au 26 mars 2024,
- ***M. Gilles Cloux*** ne souhaitant pas poursuivre son activité d'auxiliaire pour question de santé.
- ***M. Jacques Chappuis*** quitte également sa fonction d'auxiliaire au 19 septembre 2024.
- ***M. Jean-Marie Zanutel***, employé dans plusieurs communes de la région, est habilité à constater les infractions énumérées à l'article 20 du règlement d'application de la loi vaudoise sur la circulation routière (RLVCR ; BLV 740.01.1)est engagé au 1er mai 2024. Il inflige des amendes d'ordre sur les règles applicables aux véhicules en stationnement et passe dans le village de manière aléatoire.
- La Municipalité l'affecte également aux contrôles liés aux campagnes que le Secrétariat d'Etat de l'Economie (SECO) met en place chaque année ; les communes sont chargées de veiller à l'observation des dispositions de l'Ordonnance sur l'indication des prix sur le territoire (OIP). Le commerce CTF Epicerie Sàrl « Le Rossignol » a été contrôlé, de minimes corrections ont été demandées, relevant de la transparence des prix sur chaque produit vendu.
- ***Mme Maria dos Santos Pereira*** s'occupe de l'entretien des bureaux de l'administration communale.

Equivalents Plein Temps (EPT)

Personnel communal	**EPT**
Greffe municipal	0.9
Secrétaire administrative	0.2
Préposée au contrôle des habitants	0.2
Bourse	0.9
Employés Service de voirie	1.8
Auxiliaires Service de voirie	0.3
Employé RLVCR	0.02
Total EPT	**4.32**

Inspection de la préfecture

En application de l'article 141 de la loi sur les communes (LC), **M. Daniel Flotron,** préfet, a procédé à la visite annuelle de la commune le 4 novembre 2024. Il a rencontré selon son planning la secrétaire municipale, le boursier, la présidente du Conseil général, accompagnée de la secrétaire, ainsi que la Municipalité. Cette inspection a répondu aux exigences en la matière (respect des activités et gestion administrative). S'en est suivi un repas partagé en toute convivialité avec la commune de Bourg-en-Lavaux, dont le préfet a effectué la visite le même jour.

Archives communales

Le bureau mandaté par la Municipalité a effectué durant près de trois semaines au mois de septembre et octobre 2024 le tri, l'épuration, le conditionnement, le nouvel inventaire de l'archivage et du préarchivage des dossiers depuis 1976. Les archives sont dès lors inventoriées et stockées dans le local de la protection civile aménagé à cet effet dans le sous-sol de l'immeuble « Les Vernettes ». Les pièces probantes ou présentant un intérêt patrimonial ont dûment été déposées au préarchivage ou aux archives. Le processus annuel d'épuration se poursuivra.

Initiatives et référendums

Conformément aux dispositions de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), l'administration communale a procédé au contrôle des actes démocratiques suivants :

Initiatives fédérales			
No	Objet	Échéance	Signatures reçues / contrôlées valables
1	Pour une politique climatique financée de manière justifiée	02/2024	07/04
2	Sur un fonds pour le climat	03/2024	08/08
3	De l'électricité pour tous en tout temp « Stop au blackout »	03/2024	58/42
4	Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – pour enfin en finir avec la discrimination du mariage	03/2024	22/16
5	Oui à des rentes AVS équitables pour les couples mariés	03/2024	26/20
6	Initiative pour un fond climat	03/2024	09/09
7	Sauvegarder la neutralité suisse	04/2024	07/06
8	Pour l'égalité des personnes handicapées	10/2024	03/03
9	Pour un approvisionnement médical sans souci Oui à la sécurité de l'approvisionnement	10/2024	17/16
10	Oui à un avenir sans expérience animale	11/2024	18/10
11	Pour un droit de nationalité moderne (initiative pour la démocratie)	11/2024	03/03
12	Sur l'alimentation – Pour une alimentation sûre, grâce au renforcement de la production indigène	12/2024	04/03
13	Pas de Suisse à 10 millions « initiative pour la durabilité »	01/2025	06/06
14	Contre la destruction de nos forêts par des éoliennes (initiative pour la protection des forêts)	06/2025	14/13
15	Pour la protection de la démocratie directe par rapport aux parcs éoliens (initiative pour la protection des communes)	07/2025	23/19
16	Pour un approvisionnement sûr en énergies renouvelables (initiative sur le solaire)	12/2025	01/01

Référendums fédéraux			
N1	Objet	Échéance	Signatures reçues/ contrôlées valables
1	Non à l'attaque contre les locataires (faciliter les résiliations en cas de besoin propre)	01/2024	09/07
2	Non à la loi fédérale relative à l'approvisionnement en électricité sûr (STOP au "Mantelerlass" destructeur)	01/2024	17/14
3	Référendum contre EFAS	04/2024	12/12

Informations municipales

Le Chant du Rossignol
PÉRIODIQUE DE LA COMMUNE DE MONTPREVEYRES

Cette année, la Municipalité a publié « Le Chant du Rossignol », sous la forme d'un périodique (4 feuilles) ou parfois d'un « tout ménage » (recto-verso). Les principaux thèmes présentés ont été :

- les permanences-conseils construction (les 19 mars, 11 juin, 17 septembre),
- la mise en place de la station de recharge aux Vernettes,
- le développement durable le « Forum de proximité » du 27 avril 2024,
- la police des constructions et ses désagréments liés à la circulation au centre du village, à la sécurité des piétons, aux nuisances sonores,
- la gestion des déchets, l'aménagement du site de la déchetterie,
- l'entretien des routes communales,
- le mot de bienvenue à la nouvelle boursière Mme Yvette Carbonatto,
- les retours sur les assemblées du Conseil général,
- la prise de position de la Municipalité dans le cadre du projet du parc éolien EolJorat Sud,
- l'initiative des communes de Jorat-Mézières, Montpreveyres et Servion d'accueillir les habitants·es lors de la Fête nationale sur le site des Rencontres de la Fédération Vaudoise des jeunesses campagnardes qui s'est tenu à Mézières,
- l'annonce de l'accueil des nouveaux habitants·es, jeunes citoyens·nes et personnes naturalisées, dans le cadre du « Festival La Bouêlée »,
- le rappel des règles en matière de stationnement de véhicules, de l'inscription des chiens et de l'abattage des arbres,
- le rappel concernant la gestion des déchets compostables sur le site de déchetterie
- l'annonce de la démission de M. Mathieu Villet, Conseiller municipal,
- les missions délicates du déneigement et du salage,
- le calendrier des soirées de l'Avent.

La Municipalité tient à poursuivre son effort de communication par la diffusion du « Chant du Rossignol », que ce soit la version « périodique » ou « recto-verso », diffusé par courrier postal. Elle tend toutefois à renforcer sa visibilité sur son site internet, et par le biais des réseaux tels que l'application « localcities » (gratuite pour les communes) et la page Facebook « officielle » de la Municipalité.

Un point supplémentaire a été inséré dans l'ordre du jour des séances hebdomadaires de municipalité, permettant de statuer sur la pertinence, et le moyen à privilégier pour diffuser telle ou telle information. A noter que la mise en forme de cette communication sur ces plateformes numériques se traduit par un temps de travail supplémentaire au niveau de l'administration

communale. C'est principalement Mme Emilie Ruch qui gère ces aspects de « Community manager » sous la supervision de Mme Vitalia Torny.

Réceptions et manifestations

Assemblée générale de l'Union des Communes Vaudoises

Tandis que le délégué, à savoir le Syndic, a participé à l'assemblée générale qui s'est tenue le 8 juin 2024 à Aigle, une délégation municipale s'est jointe aux visites et au repas organisés lors de la « Journée des communes vaudoises ».

Broche du Conseil général

En 2024, la Municipalité a invité les membres du Conseil général à partager un moment de convivialité autour d'une broche au refuge « Chalet au Renard » situé sur la commune de Peney-le-Jorat.

Le 1er Août

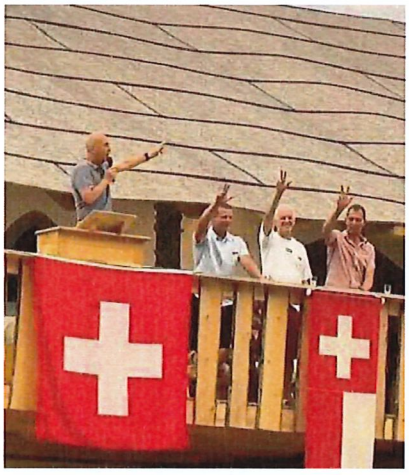

Fête nationale mémorable : la manifestation du 1er août a exceptionnellement pu profiter des infrastructures de la fête de jeunesse des Rencontres RMC sur la commune de Jorat-Mézières.

Cela a permis de réunir près d'un millier d'habitants·es des communes de Jorat-Mézières, Servion et Montpreveyres.

Balades à pied et à vélo, tournoi de pétanque, course à pied, discours, feux d'artifices, grand feu, saucisse, dessert et apéro offerts, groupe de musique, la fête a été belle.

Discours officiel de notre Diacre Bertrand Quartier, en présence des Syndics de Servion, Jérôme Oberson, de Montpreveyres, Philippe Thévoz et de Jorat-Mézières, Patrick Emery.

Tir des Municipalités

Une délégation municipale a représenté la Municipalité à la 32ème édition du Tir des Municipalités qui s'est déroulée le 21 septembre organisé par la Commune de Paudex et la Préfecture à Paudex.

Le Martelage

Les membres de la Municipalité, accompagnés des employés de l'administration et de la voirie, sous la direction de M. Marc Rod, garde forestier, ont participé au traditionnel marquage des arbres à couper (martelage) dans les forêts communales.

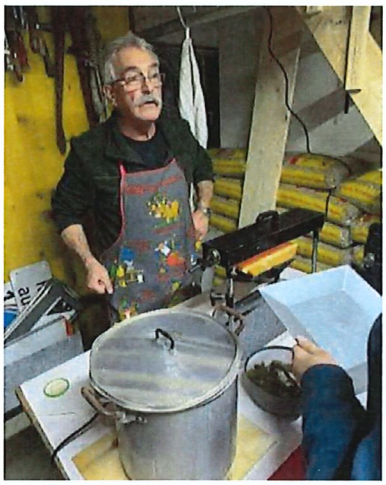

Soirée de l'Avent

Une délégation municipale a accueilli le 9 décembre une vingtaine de personnes au local de voirie. De belles rencontres autour d'une bonne raclette servie par le conseiller Claude Küng et ses sbires de l'administration communale et du service de voirie.

Durabilité

Plan Energie et Climat Communal (PECC)

La Municipalité poursuit activement sa politique de durabilité dans le cadre du Plan Énergie et Climat Communal (PECC), en collaboration avec l'État de Vaud et avec le soutien du bureau de conseil Impact Concept, basé au Mont-sur-Lausanne.

Créée le 13 octobre 2022, la commission thématique de durabilité, dont les membres sont élus jusqu'à la fin de la législature, s'est réunie à plusieurs reprises en 2024. Elle a examiné divers préavis municipaux sous l'angle de la durabilité et finalisé le projet de règlement du fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable, présenté au Conseil général le 10 octobre 2024.

La Municipalité se réjouit de poursuivre la collaboration avec la commission, qui contribue efficacement à la mise en œuvre de sa politique de durabilité.

L'état des lieux du Plan Energie et Climat communal jusqu'en 2023 se trouve dans le rapport de gestion 2023. Une grande partie des fiches-actions liées au PECC ayant été d'ores et déjà remplies, l'année 2024 a surtout permis de poursuivre les politiques publiques de durabilité ainsi que de faire voter le règlement sur le fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable, ce dernier représentant un pas significatif dans le cadre du PECC.

Développement du village & Vision urbanistique

En 2024, la Municipalité a organisé un « forum de proximité » présentant les différentes perspectives en lien avec l'urbanisme et le développement du village. Les points suivants ont été mis en avant :

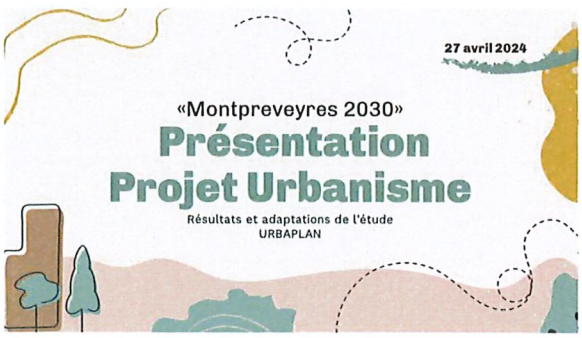

- rénovation de la Rue du Village : le remplacement de la conduite d'eau et la problématique que cela engendre
- limitation de la vitesse à 30 km/h au Village, à la Mellette, à Mollie Baudin. L'analyse d'Urbaplan a démontré la pertinence d'un 30km (vs. un 20km/h). Cet abaissement de la vitesse longtemps plébiscité par les habitants devrait pourvoir être réalisé en 2024/2025, les procédures cantonales ayant été facilitées

- création d'une « boucle » piétonne et deux roues permettant de parcourir agréablement et en toute sécurité le centre du village, passant par les Vernettes et la place de jeux, Clos-François, et la rue du Village
- aménagement avec des plantation d'arbres et du mobilier urbain, marquage au sol d'une bande réservée aux piétons, réaménagement des passages sous voie (fresques, peinture, bancs, blocs en bois type escaliers...)
- création de divers parcours en forêt, l'idée étant d'apposer une signalétique spécifique à Montpreveyres pour relier à pied le Village, La Mellette, Riau Graubon, avec le projet de réfection du chemin de la Chérard (amélioration foncière) et l'aménagement de bancs sur le parcours
- réfection de la place de jeux, avec la participation financière de la SCHL à hauteur de CHF 100'000.- afin de remplacer et sécuriser les installations, d'installer de nouveaux espaces pour petits et personnes âgées (le terrain de sport étant conservé), de transformer l'abri Cottier en buvette ponctuelle
- réfection de la place des Vernettes et de la placette de La Mellette pour y aménager des espaces plus accueillants et conviviaux
- valoriser les bâtiments et les terrains communaux, entre autres en soumettant l'idée de mettre en DDP la parcelle communale 282.

Ce « forum de proximité » s'est déroulé devant une trentaine d'habitants à la grande salle « Les Balances ». Suite à la présentation, faite par une délégation municipale ainsi que par M. Authier pour la création de la zone 30km/h, des sous-groupes ont été constitués et des suggestions ou recommandations émises par les habitants.es plus particulièrement en lien avec : les futurs aménagements pour l'instauration d'une zones 30 km/heure dans le Village et à la Mellette, le renouveau de la place de jeux et de la placette de la Mellette, un circuit au centre du village ou en forêt, la décoration des passages sous-voies, l'embellissement et l'arborisation du village, la proposition de création d'un parcours d' « urban training ».

Le COMPOST en folie

Suite à un accord avec la SATOM, entreprise spécialisée dans la récupération, l'élimination, la récupération des déchets, la Municipalité a pu faire bénéficier gratuitement à la population de compost de bonne qualité, ce au moment des plantations printanière. Le verre de l'amitié était offert à cette occasion le 25 mai, il suffisait de venir avec ses propres contenants et les 7 m³ de compost ont très rapidement trouvé preneurs.

Armoire à livres

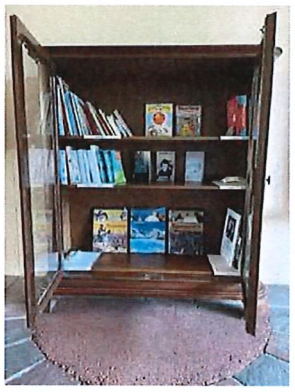

Sur proposition d'une résidente du village, une armoire à livre a été installée en face de l'entrée de l'administration communale ; elle est gérée conjointement par cette résidente et par Mme Ruch, adjointe administrative.

Permanences Conseil-Construction

Durant l'année 2024, la Municipalité a organisé 3 permanences de conseil-construction qui permettent à tous résidents·es de venir soumettre un projet ou une question relative à la transformation, construction, réalisation d'un projet du cabanon de jardin à la transformation d'un bâtiment.

M. Julien Ehrbar de ABA partenaire et Mme Carol Gachet municipale, reçoivent les personnes inscrites pour une durée d'une demi-heure environ et répondent au mieux à leurs questions. Il ne s'agit pas là de remplacer le travail d'un architecte mais d'avoir un premier avis sur ce qui est réalisable ou non suivant la zone/parcelle/objet et d'être informés·es sur les procédures à suivre.

Ces permanences se sont penchées sur 11 objets et les remerciements reçus en retour dénotent de l'utilité et de la qualité de cette prestation offerte à la population.

Naturalisations

Cette année, deux demandes de naturalisation suisse et vaudoise ont été déposées. Une personne a suivi le processus d'audition et le test des connaissances élémentaires. La Municipalité a octroyé son préavis favorable à la bourgeoisie de Montpreveyres.

Acquisition de la nationalité suisse délivrée par la Confédération

Naturalisation ordinaire et octroi de la bourgeoisie de la commune de Montpreveyres

- deux candidats·es ont acquis la nationalité suisse et la bourgeoisie

Affaires juridiques

Deux affaires ont été portées au Tribunal cantonal Cour de droit administratif et public (CDAP), en matière de police des constructions. En fin d'année ces recours sont pendants.

15 Affaires culturelles, loisirs, sports

Sociétés locales

La commune de Montpreveyres compte 13 sociétés locales ou associations qui œuvrent dans des domaines différents et qui permettent à chacun·e de trouver « chaussure à son pied ».

L'Union des Sociétés Locales (USL) en est la société faîtière. Une délégation municipale participe à son assemblée générale. En 2024, l'USL a renoncé à organiser son traditionnel rallye pédestre et a privilégié la mise sur pied d'une soirée « pizza » au feu de bois et d'un Karaoké qui a rencontré un joli succès.

Sont membres de l'USL:

- **la Société de jeunesse de Montpreveyres-Les Cullayes**, a participé à l'organisation des très réussies Rencontres RMC 2024 de la Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes (FVJC) qui se sont déroulées à Mézières du 11 au 14 juillet 2024
- **l'Association pour la Salle du Tilleul** – un délégué de la Municipalité siège au sein du comité
- **l'Association « Les Vingt cuits »**, qui a organisé la veillée traditionnelle du 25-26 octobre 2024,
- **l'Abbaye « Les Patriotes du Haut Jorat »** Les Cullayes-Montpreveyres
- **le Théâtre l'Ouvre-Boîte**, troupe de théâtre amateur, s'est produit sur la scène de la grande salle « Les Balances » les mois de février-mars 2024 pour 10 représentations,
- **le Four à pain** réunit tous les artisans boulangers amateurs du printemps à l'automne,
- **la Société de tir « Les trois gâchettes »** poursuit son activité selon le calendrier des tirs au stand de tir à Mézières
- **l'Association du gîte El Jire** – www.eljire.ch – poursuit sa recherche de fonds pour pouvoir démarrer le chantier du futur gîte dans une partie des combles du bâtiments de la Cure
- **l'Association des commerçants et des artisans**,
- **l'Association La Confrérie du carnotzet** – www.confrerie-carnotzet.ch,
- **l'Association La Bouêlée Festival Montpreveyres**, créée en 2023, suite au succès des 2 éditions qui se sont tenues sur la place de jeux, le comité s'est donné pour objectif de pérenniser cet événement musical qui se veut local et familial. Le festival s'est déplacé en 2024 au lieu-dit « Les Balances » sur deux jours les 23 et 24 août et le succès était au rendez-vous.

Régionalisation de l'office du tourisme de Moudon

Une délégation de la Municipalité a participé à l'étude sur la régionalisation de l'office du tourisme de Moudon. Le projet a été mis en consultation auprès des communes concernées par le périmètre régional. La Municipalité a porté ses remarques sur le système péréquatif lié aux contributions financières sur les taxes de séjour, la variabilité des évènements et leur communication.

Le résultat de cette consultation a été présenté le 18 juin 2024, et aurait dû conduire à la constitution d'une association « pour le développement et la promotion du tourisme dans la région de Moudon ». Le projet n'a pu aboutir faute d'un nombre suffisant de communes engagées. Une convention réunit finalement les communes intéressées, laissant la porte ouverte aux communes souhaitant adhérer à cette association ultérieurement ce qui est le cas pour Montpreveyres, la Municipalité ne souhaitant pas s'engager cette année.

17 Sports

Le délégué de la Municipalité à « l'Organe de contrôle du bâtiment vestiaires-douches et des terrains de sport de Jorat-Mézières » a participé à l'assemblée générale lors de laquelle a été présenté le projet d'extension des vestiaires douches mieux adapté aux besoins actuels des sportifs. Les Municipalités concernées ont exprimé un avis globalement favorable à ce nouveau projet.

Concernant le Stand de tir de Mézières, la Municipalité n'a pas de remarque particulière à formuler.

18 Transports publics

La Municipalité a décidé de participer au concept de carte journalière dégriffée « Commune », disponible exclusivement auprès des administrations des communes et des villes. Elle remplace l'ancienne carte journalière. Bilan pour la commune : 11 cartes ont été vendues.

Un délégué de la Municipalité participe aux séances des communes du Jorat de la société CarPostal SA.

19 Informatique

Site internet et services en ligne de l'administration www.montpreveyres.ch

L'hébergement « mail » reste chez Infomaniak.ch, tandis que l'hébergement du site communal est chez la société Webforge à Lausanne. Le secrétariat de l'administration communale met à jour et alimente régulièrement le contenu

Communications de la Municipalité

Les supports d'information au public sont notamment :

- le pilier public
- la presse : « Le Courrier », la Feuille des Avis Officiels (FAO), pour les mises à l'enquête en matière de la police des constructions, les convocations du Conseil général
- Le périodique de la Commune de Montpreveyres
- le site internet communal www.montpreveyres.ch
- la page Facebook de la commune de Montpreveyres
- La page communale dans l'application Localcities qui informe
  - Des notifications urgentes telles que rupture de conduite, avis de travaux, disparitions, etc.
  - Manifestations
  - Et toutes autres informations liées à la vie du village

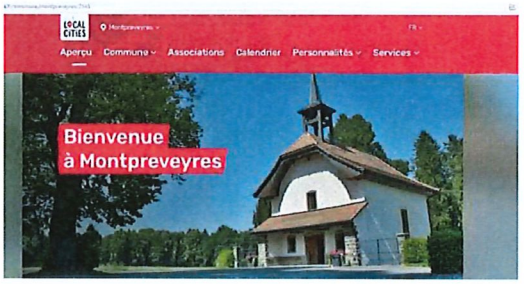

2. FINANCES

Commentaires sur l'exercice 2024

Les commentaires et l'analyse font l'objet du préavis municipal n° 6/2025.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

32 Forêts

GFBJ
GROUPEMENT FORESTIER
BROYE-JORAT
Rte de Lausanne 11
1082 Corcelles-le-Jorat
Tél. 021 903.23.58
admin@corcelles-le-jorat.ch

Un délégué de la Municipalité participe aux assemblées générales

Après cinq années particulièrement sèches, 2024 a été très humide. Cette situation exceptionnelle a favorisé une forte croissance des jeunes peuplements ainsi que des ronces. En conséquence, les interventions dans ces jeunes peuplements ont été plus coûteuses que ce qui avait été budgété.

Malgré cette humidité, le bostryche a tout de même attaqué plusieurs peuplements, entraînant la mort prématurée de nombreux épicéas en pleine maturité (plus de 400m³).

Comme l'année précédente, le prix du bois est resté bas en raison d'un afflux de bois bostrychés au niveau européen. La crise de la construction en Chine, la hausse des taux d'intérêt en Allemagne, ainsi que la chute de la demande en France et aux États-Unis ont eu un impact négatif sur la demande et les prix du bois cette année. À cela s'ajoute la force du franc suisse par rapport aux autres monnaies, qui a encore pesé sur le marché.

Si le résultat du budget a été respecté, c'est grâce à des subventions supplémentaires du Canton pour les travaux en lien avec les aléas climatiques. Les volumes coupés ont été légèrement supérieurs à la possibilité, ceci en raison de chablis imprévus. Toutefois la moyenne des dernières années reste inférieure à la croissance moyenne des forêts de la commune chaque année.

	Volume total exploité en m³	Feuillus en m³	Résineux en m³
Exploitation 2024	975	78	897
Possibilité annuelle	950	200	750
Moyenne sur 6 ans (dernier inventaire)	798	192	606

Les travaux ont été exécutés par les entreprises régionales habituelles, à l'entière satisfaction de la Municipalité. Comme de nombreux soins culturaux ont été réalisés ces dernières années, ils ont été moindres durant l'été (1,72 ha). Il n'y avait pas de retard d'entretien. Les travaux ont été effectués par les entreprises locales. Les soins culturaux sont réalisés selon les directives cantonales et fédérales, dans une approche de sylviculture proche de la nature et en tenant compte des données sur le changement climatique.

Une plantation de châtaigniers a été réalisée à côté du nouveau coupe-pression de la Mellette. Elle a été réalisée dans le cadre d'une matinée participative avec les citoyens de la commune intéressés par les forêts de la commune.

Le bois de feu et le bois destiné au déchiquetage ont été vendus à la coopérative Bois Énergie Jorat-Broye, dont la commune de Montpreveyres est membre. Cette démarche vise à assurer l'approvisionnement en bois-énergie de la région. La situation financière de cette coopérative est saine, ce marché étant porteur grâce à la transition énergétique mise en place par les instances politiques cantonales et fédérales, ainsi qu'à la hausse des prix de l'énergie.

La Municipalité remercie tous les propriétaires, locataires et utilisateurs pour leur compréhension face aux désagréments occasionnés par les travaux exécutés en 2024.

Demandes d'abattage sur le territoire communal

Sur la base de la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP, 450.11) et son règlement d'application (RLPrPNP, 451.11.1) entrés en vigueur dans le domaine du patrimoine arboré, les propriétaires ont sollicité les demandes de dérogations (nouvelle appellation pour une autorisation d'abattage) suivantes :

- l'abattage de 2 sapins comprenant une arborisation compensatoire de 2 cerisiers et d'arbustes et de plantes vivaces, parcelle 172
- l'abattage d'arbres avec mesures compensatoires d'une haie vive, d'au moins 2 arbustes d'essences indigènes, parcelle 323
- l'élagage hors entretien courant de l'arbre, parcelle 387.

35 Patrimoine immobilier

Rural des « Balances »

Le support métallique de la porte sectionnelle de la partie exploitation agricole a été remplacé.

Bâtiment de la laiterie (ancienne laiterie) - Congélateur

La mise aux normes du bâtiment communal dit de l'ancienne laiterie, parcelle 251 selon les exigences réglementaires de l'OFCO sont reportées dans le cadre du permis de construire qui est délivré en faveur de la Brasserie des randonneurs.

L'enseigne s'installe progressivement. Il a été constaté des infiltrations d'eau dans le sous-sol du bâtiment. La Municipalité a fait procéder à l'étanchéité de la partie de l'ancienne chambre froide. Les travaux d'implantation du nouveau WC sont terminés.

Un nouveau bail à loyer est entré en vigueur le 1er juillet 2024 incluant selon les règles usuelles en matière de baux à loyer, une légère augmentation du montant du loyer.

La police cantonale de commerce (PCC) a délivré la licence de débit de boissons alcooliques à l'emporter en faveur de la Brasserie des randonneurs afin qu'elle puisse exploiter.

Bâtiment de voirie

Les travaux de raccordement de la machine à laver sont réalisés. Les employés de voirie ont procédé à l'aménagement d'une mezzanine pour y aménager un bureau leur permettant d'être indépendants du secrétariat municipal.

La demande de rapport de sécurité périodique des installations électriques (OIBT) de la Romande Energie est mandatée à l'entreprise ICC contrôle Sàrl.

351 Abribus

Les arrêts de bus CarPostal sont situés au centre du village, à la rue du village et au chemin de la Rochette à hauteur de la place de jeux, mais aussi en bordure de la route de Berne, aux lieux-dits « Les Balances » et « Riau-Graubon ».

Abribus « Montpreveyres village » direction Lausanne

Les travaux de construction du nouvel immeuble sur la rue du Village ont permis de réaliser un nouvel arrêt de bus « Montpreveyres village » direction Lausanne. Le nouveau quai comprend une partie surélevée permettant un accès facilité aux personnes à mobilité réduite. Le nouvel abribus en bois est désormais équipé de l'éclairage public. Le marquage a été adapté et une servitude d'usage a été inscrite au registre foncier en faveur de CarPostal SA.

Grande salle « des Balances »

Les installations prévues ont été réalisées, les appareils électro-ménagers installés à l'exception du raccordement du lave-vaisselle, l'installation actuelle ne répondant plus aux normes actuelles. Ce travail est prévu au budget 2025.

Suite aux travaux le contrôle OIBT a été demandé concernant la partie électrique.

Entretien général

Cette année, la révision de la citerne a été réalisée, la prochaine révision interviendra dans dix ans.

Des tuiles de la façade pignon côté ouest s'étant détachées menaçant la sécurité des passants, la Municipalité à, par mesure de précaution, installé un pont pour couvrir les escaliers donnant accès à la grande salle. Les travaux de réfection de la terpine et des virevents ont ensuite été réalisés, à l'identique de ceux effectués précédemment sur la face est du bâtiment.

Location grande salle

Pour cette année, les rentrées de location proviennent de quelques réservations pour les personnes habitant le village. La salle est mise à disposition gratuitement pour les assemblées des sociétés locales, les répétitions du Théâtre l'Ouvre-Boîte ainsi que pour les repas de soutien des sociétés.

Cette année, les représentations du Théâtre l'Ouvre-Boîte ont eu lieu durant les mois de février et mars 2024.

Bâtiment dit « annexe Auberge »

L'Association Cerebral Vaud qui jouxte la grande salle et le rural a sollicité la Municipalité pour louer un des garages de l'annexe du bâtiment. Un bail à loyer pour garage est signé pour une entrée au 1er janvier 2024.

Immeuble du collège sis chemin de la Rochette 2 (ancien collège)

Locaux dans les combles

Les travaux de réfection des peintures des murs, du remplacement de la moquette par du parquet, du remplacement des ampoules par du LED ont été réalisés à la grande satisfaction de la Municipalité.

Les locaux ont été mis en location sur le site de la gérance St-Clerc Immobilier SA. Cet appel n'a pas donné de suite favorable. Dans l'intervalle, ce local aménagé avec tables et chaises est proposé aux sociétés locales pour leur assemblée, aux commissions du Conseil pour leur séance. Etc.

Entretien général

Les extincteurs du bâtiment ont été révisés. La Municipalité a également contracté un abonnement d'entretien annuel concernant l'installation de chauffage

Immeuble « Les Vernettes », sis rue du Village 8-10

La gérance St-Clerc Immobilier SA qui gère l'immeuble donne entière satisfaction à la Municipalité.

L'installation de digicodes aux portes des entrées 8-10 ne donne pas satisfaction. Les gâches des portes se déforment et ceci empêche la sécurisation des accès. Après plusieurs réparations non-concluantes, il est prévu que les portes soient changées en 2025.

Appartements

Un seul changement de locataire a eu lieu cette année dans l'immeuble. Des appareils électro-ménagers ont dû être remplacés après de nombreuses années de service.

Commerce « le Rossignol »

Le commerce, ainsi que le partenariat avec La Poste, donne à la satisfaction de la Municipalité.

Afin de protéger le commerce des chaleurs estivales, une ventilation a été installée.

Bureaux de l'administration communale

Les fenêtres de la salle de Municipalité et du bureau du fond ont été dotées de stores extérieurs à lamelles et de moustiquaires permettant ainsi de protéger les salles de la chaleur et de permettre d'ouvrir sans nuisance lors de grande chaleur.

La Municipalité a mandaté un ergonome pour le personnel administratif et spécialiste en matière d'aménagement de bureau. La conclusion du rapport étant sans appel: la luminosité du bureau fait défaut, les bureaux ainsi que les écrans, ne sont pas adaptés au personnel en place. Dans une première étape, la Municipalité a fait installer un luminaire professionnel et procédé au remplacement de deux écrans au poste du secrétariat municipal. La seconde étape interviendra en 2025.

Abri public au sous-sol du bâtiment

Chaque année, la protection civile Lavaux-Oron procède à un rapport d'entretien des abris publics. Il est demandé à la commune : le rangement des équipements de l'abri afin de permettre l'accessibilité. Les sociétés locales qui disposent d'un emplacement ont été informées.

Eglise

La Municipalité a fait remplacer le carrelage de l'entrée de l'église à l'identique.

4. TRAVAUX

42 Service de l'urbanisme

La commune de Montpreveyres collabore essentiellement avec le bureau technique Gemetris SA, ingénieurs géomètres brevetés, par le biais d'un contrat de partenariat.

La Municipalité sollicite également un prestataire externe concernant les demandes de permis de construire. Les dossiers font l'objet d'une analyse par le bureau ABA partenaires SA qui fonctionne en qualité de bureau technique. Les litiges qui peuvent survenir suite à ces analyses sont débattus par la Municipalité et une séance tripartite est organisée entre la Municipalité, le bureau technique et le maitre d'œuvre, avant la délivrance du permis de construire.

Police des constructions

Cette année, la Municipalité a statué sur les objets suivants :

Enquêtes publiques	Dispenses d'enquête publique	Délivrances de permis de construire	Délivrances d' autorisations municipales de minime importance	Annonces d'installations solaires (non soumises à autorisation) Annonces installations de pompes à chaleur Procédures simplifiées	Permis d'habiter et / ou d'utiliser
14	2	19	5	8/2	3

La municipale en charge de la police des constructions a reçu plusieurs demandeurs, architectes et futurs maîtres d'œuvre en préambule d'une demande de permis de construire. Certains ont été reçus à plusieurs reprises, ceci pour la conformité des demandes formelles et administratives.

43 Routes

430 Travaux

Entretien du réseau routier

De nombreux trous se sont formés sur nos routes durant la saison froide, et plus particulièrement sur la rue du Village. Les abondantes précipitations, le gel, et le passage de nombreux véhicules lourds en lien avec les constructions ont mis à mal les routes.

Une solution de réfection urgente a finalement été trouvée entre un remplissage des trous avec du goudron chaud et un traitement de surface (colle ou goudron liquide avec du gravillon) pour colmater au mieux les trous et autres fissures.

Le balayage des chemins et routes communales s'effectue deux fois par année.

La Municipalité fait également appel à un indépendant pour effectuer l'élagage des arbres et des arbustes en bordures des routes communales au moyen d'une épareuse.

En raison des pluies torrentielles survenues, les alluvions du chemin agricole de la parcelle 163 ruissellent sur la rue du Village. La Municipalité a procédé à la pose d'un caniveau permettant de récolter les eaux pluviales et de les diriger dans le collecteur des eaux claires. Les constructeurs du bâtiment de la parcelle 23 ont pris en charge les travaux de remise en état dudit chemin et ont procédé à la mise en conformité des caniveaux et raccordement à la grille de route.

M. Thomas Lincoln et son fils ont réalisé des fresques sous le pont du chemin Clos François, projets sur lesquels les habitants·es ont pu s'exprimer avant réalisation lors du forum de proximité du 24 avril. Ce travail, qui a requis l'approbation d'une délégation cantonale, a donné entière satisfaction à la Municipalité.

Des fresques sont également prévues en 2025 sous le 2ème pont menant de la place des Vernettes à la place de Jeux.

Eclairage public

Les travaux relatifs au préavis n° 1/2024 concernant le passage au LED et à la télégestion de l'éclairage public avancent. L'entreprise a procédé au remplacement des lampadaires au LED des quartiers de « Molliebaudin », « La Mellette » et de la Croix Neuve. Les travaux se poursuivent .

Les décorations de Noël ont été révisées.

Le mât endommagé à l'arrêt de bus « Balances » a été remplacé.

Un véhicule a endommagé le candélabre de l'éclairage public situé à la place « Les Vernettes », le détenteur du véhicule a déclaré le sinistre à sa responsabilité civile.

Réfection de quatre chemins agricoles dans le cadre des améliorations foncières (AF) – Etape 1

la Municipalité a reçu toutes les soumissions permettant de présenter en 2024, un préavis sur la réalisation des travaux de réfection des chemins susmentionnés.

Deux procédures différentes sont engagées pour le traitement de ces quatre chemins

1. Chemins liaison Riau-Molliebaudin et chemin des Bossons

   La procédure d'enquête publique ouverte du 17 février au 17 mars 2024 a suscité une remarque qui a été prise en compte. Dans ce processus, le permis de construire a été délivré le 23 août 2024.

   Suite de quoi, le processus de demande de mise en chantier et d'octroi de subvention est lancé auprès des services cantonaux concernés.

2. Chemin de l'Epinette et chemin de la Chérard

   Une procédure d'enquête publique n'est pas requise mais sollicite toutefois les autorisations cantonales et demandes d'octroi de subventions.

En cette fin d'année, malgré les démarches entreprises, les autorisations cantonales ne sont pas parvenues à la Municipalité.

Mise en place de zones 30 km/h au village et à "La Mellette" ainsi que la création de places de stationnement

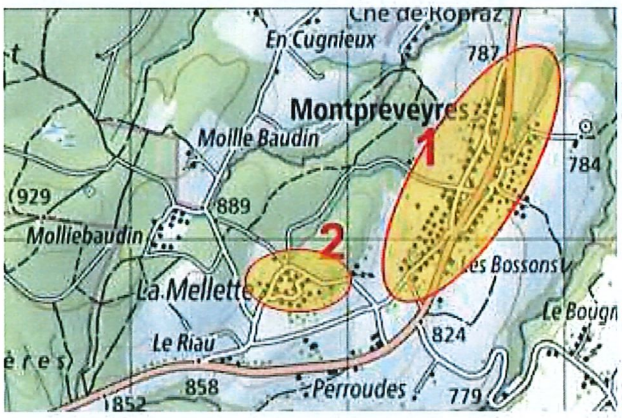

En son assemblée du 12 décembre 2024, le Conseil général a accepté la mise en place de zones 30 km/h au sein du quartier de « La Mellette » et au sein du village.

Les différents aménagements réalisés aux cours des dix dernières années facilitent l'intégration d'une zone 30.

Le régime des priorités de droite est déjà en service et fonctionne correctement. Les deux passages pour piétons situés de part et d'autre de la place de jeux sont pratiqués quotidiennement par des piétons dont une forte proportion d'enfants: ils doivent être maintenus. Des bandes longitudinales pour piétons sont aussi présentes en plusieurs endroits, aux emplacements les plus inconfortables. Ils devront être en partie rafraîchis.

Les principales mesures nécessaires pour bien faire comprendre aux usagers qu'ils entrent et sont dans une zone à vitesse limitée à 30 km/h sont les suivantes:

- l'installation de totems « entrée/sortie de zone 30 » sur les axes les plus larges
- l'installation d'une signalisation zone 30 sur les chemins d'accès plus étroits (La Mellette)
- l'installation d'une signalisation indiquant la limitation du stationnement à 4 heures sur tout le territoire communal – permettant ainsi de réduire les mâts de signalisation aux abords des différentes zones de stationnement
- la réfection et le renforcement de certains marquages
- les marquages au sol « zone 30 » (entrées) et « 30 » (rappels) aux emplacements ad hoc
- la mise en place de bacs à fleurs pour marquer les portes d'entrée de la zone 30 ou pour modérer le trafic aux endroits les plus sensibles
- la plantation d'arbres pour marquer l'entrée dans la zone village
- l'abrogation de la limitation de tonnage 3.5 t sur la partie basse du chemin de la Croix-Neuve.

Le processus de légalisation est en cours auprès du service cantonal.

Déneigement

M. Nicolas Küffer, déneigeur indépendant, poursuit son mandat pour assurer le déneigement des chemins et des routes du territoire communal selon un parcours établi à la satisfaction de la Municipalité.

44 Parc, promenades, cimetière

Place de jeux et sport

Les employés communaux effectuent l'entretien usuel de la place de jeux. Une entreprise spécialisée a procédé cette année à l'élagage du bouleau et du platane.

Rénovation de la place de jeux et de la placette du quartier « Mellette »

En son assemblée du 10 octobre 2024, le Conseil général a adopté le préavis n° 9/2024 qui présente :

a) réaménagement de la place de jeux
b) Aménagement de la placette DP 4 – Quartier « La Mellette »

Au vu de la compléxité du lieu et le site étant dans la zone de dangers naturels liés à l'inondation, le réaménagement de la place de jeux nécessite une mise à l'enquête, les démarches ont été entreprises auprès du bureau technique et le projet fera l'objet de l'enquête publique en 2025.

A réception de la synthèse des autorisations cantonales permettant la réalisation du projet de la place de jeux, la Municipalité pourra entreprendre les travaux qui intervendront en 2025-2026.

Le projet prévoit un terrassement partiel de la placette, l'évacuation des pavés vieillissants remplacés par un sol végétal ainsi que la plantation d'arbustes au Nord et au Sud de la place.

Enfin, une petite tour de jeu en bois avec tobogan, une balancelle en forme de nid ainsi qu'une table de pique-nique y seront installés.

Prairies fleuries au sein du village

Dans le cadre du Plan Énergie et Climat Communal (PECC), la Municipalité a mis en place une mesure en faveur de la nature et du paysage. Elle a réalisé des prairies fleuries en bordure de parcelles communales et plantations d'arbres en vue de favoriser la biodiversité.

Place « Les Vernettes »

Les cinq réceptacles pour les déchets ont été déposés l'année précédente en raison du non-respect du voisinage et malgré cet état de fait, il a été constaté une recrudescence de dépôt de déchets. Une poubelle à tri sélectif (trois ouvertures) a été mis à l'exclusivité du commerce.

Les espaces verts devant le commerce et sous le chêne ont été fleuris, par les auxiliaires communaux.

Des travaux importants d'élagage des arbres, arbustes nécessitaient l'intervention d'une entreprise spécialisée.

Cimetière

Une entreprise spécialisée s'est occupée cette année de l'entretien du cimetière.

Le thuya situé à proximité du jardin du souvenir a fait l'objet d'une analyse spécifique, d'une évaluation physiologique et mécanique, répondant ainsi à la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et de son règlement d'application. Le thuya âgé de plus de cent ans est considéré comme arbre remarquable. Dès lors, les soins appropriés ont été réalisés dans le but de prolonger sa vie tout en minimisant les risques et maximisant sa beauté.

Rénovation du cimetière

Le projet de rénovation du cimetière a été soumis à l'enquête publique ouverte du 26 juin au 25 juillet 2024 qui n'a suscité aucune remarque ou opposition.

Le dossier a fait toutefois fait l'objet d'une injonction de la direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), Direction de l'archéologie. Le cimetière est en note *2* au recensement architectural et il est demandé de réaliser une étude historique sur l'aménagement du cimetière avant d'entreprendre un quelconque travail

La Municipalité a fait appel à une historienne recommandée par la DGIP et le dossier est en cours d'étude.

45 Ordures ménagères et déchetterie

Le délégué de la Municipalité se rend à l'assemblée générale des actionnaires de la SATOM SA. Lors de l'assemblée du 12 juin 2024, le rapport de gestion, les comptes de l'exercice 2023 ont été adoptés.

Conteneur enterré type Molok

Un molok supplémentaire a été installé au droit du village n° 12 à côté de celui existant, qui est nécessaire en raison de la construction d'immeuble(s) à la rue du Village.

Déchetterie

Mis à part quelques dépôts mineurs non conformes, la Municipalité ne relève aucun gros dysfonctionnement ou irrespect.

La Municipalité tient particulièrement à remercier le personnel de la déchetterie pour le bon déroulement des opérations.

La commune a éliminé :

Libellé	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Ordures ménagères	85.88t	88.70t	92.51t t	92.92t t	91.63 t	76.14 t	84.03 t	87.03 t
Objets encombrants	27.54t	22.30t	25.21t t	21.72t t	19.69 t	17.45 t	22.23 t	34.25 t
Déchets verts	102.34t	77.00t	61.58t t	70.38t t	104.14 t	74.96 t	73.42 t	84.48 t
Déchets alimentaires GastroVert	7.788t	2.955*t						
Papier, carton	27.68t	27.66t	32.67t t	36.44t t	37.57 t	34.42 t	32.22 t	37.07 t
Verre mélangé	20.51t	21.16t	28.61t t	24.86t t	26.00 t	24.26 t	25.97 t	24.94 t
Fer blanc, ferraille + alu	10.89t	10.58t	17.53t t	6.53t t	9.05 t	6.05 t	8.18 t	6.20 t
PET	1.34t	1.44t	1.49t t	1.5t t	1.65 t	1.47 t		2.45 t
Plastiques	2.65t	2.87*t						
Huile usagée	***	0.45t	****	***	***	***	261.7 l	4200 l
Bois usagés	20.74t	24.53t	29.56t6	28.73t t	20.110 t	30.55 t	29.90 t	31.94 t
Déchet inertes	19.07t	18.15t	14.92t2	15.44 m³	23 m³	15 m³	15 m³	29 m³
Textiles	***	3.027t	4.711t t	***	***	***	4.513 t	

*** aucun pesage

Travaux d'aménagement réalisés au sein du site de la déchetterie

Cette année, la Municipalité a procédé à l'installation d'une passerelle entre deux bennes pour remplacer l'escalier existant qui était devenu peu sûr.

Profitant de cette nouvelle installation, la Municipalité a profité de réaménager l'entrée de la déchetterie en marquant au sol cinq places de parc pour permettre aux administrés·es un accès plus aisé et une meilleure gestion de la circulation au sein du site.

Gestion de circulation

5 places de stationnement mises à disposition

Par ailleurs, la Municipalité a procédé à la mise en service d'un candélabre de l'éclairage publique permettant des horaires d'ouverture plus larges.

La Municipalité tient à remercier l'ensemble de la population pour les efforts consentis dans le tri des déchets.

Liste des transporteurs des déchets

- Bader Fers Recycling SA est l'entreprise de transports générale, évacuant les déchets de la déchetterie
- Les déchets verts sont apportés à la Compostière « La Coulette » à Belmont s/Lausanne
- la société Corboz-Dewarrat SA procède au transport des ordures ménagères,
- la société PET Recycling pour le transport du PET,
- la Société Tel-Tex GmBH pour les textiles
- l'entreprise Metabader SA le Mont s/Lausanne pour le transport des appareils électroménagers par le biais du partenariat de la structure du SENS eRecycling,
- les employés communaux amènent les déchets spéciaux au centre de collecte à Palézieux, Commune d'Oron.

Association intercommunale du centre de collecte des sous-produits animaux de Moudon CCSPA

Le délégué de la Municipalité s'est rendu à l'assemblée du conseil intercommunal qui s'est tenue le 27 mars 2024.

Les délégués du conseil intercommunal ont pris les décisions suivantes :

- adoption des comptes de l'exercice 2023 et le budget 2025.

46 Réseau d'égouts, d'épuration

Entretien du réseau d'eaux usées

Stations de relevage

Nettoyage des stations de relevage au lieu-dit « A la Cure », ainsi qu'« A l'Epinette » pour leurs entretiens usuels.

Station de relevage au lieu-dit « A la Cure »

La pompe qui a été remplacée en 2020 a subi une nouvelle avarie : de l'eau s'est infiltrée dans l'huile et le moteur de la pompe a grillé. Plusieurs interventions et mises en conformité du tableau électrique ont été nécessaires.

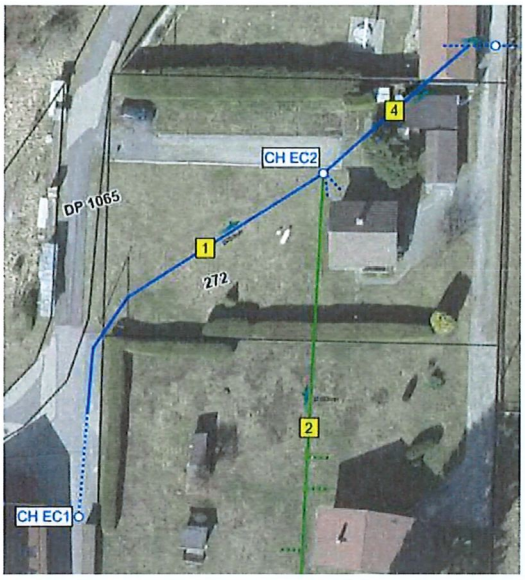

Sinistre sur la parcelle 272

Suite aux pluies conséquentes du mois de septembre 2023, le fond de la chambre des eaux claires (CHEC1), en ciment, propriété communale, s'est fortement détérioré. Des morceaux de béton ont été dispersés dans la conduite communale reliant la chambre des eaux claires (CH EC2) l'obstruant totalement. Par conséquent, les eaux de pluie – par débordement – se sont déversées dans les canalisations reliant la maison provoquant l'inondation du sous-sol de l'habitation, sise parcelle 272.

La Vaudoise Assurance, prestataire de la commune, a pris en charge les dégâts survenus dans la propriété privée.

Simultanément, la Municipalité a réalisé les travaux de mise en conformité de trois chambres des eaux claires (EC)

Assainissement du réseau d'égouts du secteur « Ouest » du village – Etape 1

Les travaux de la première étape des travaux présentés dans son préavis n°1/2023 sont réalisés en 2024.

Dans le cadre de ces travaux, l'entreprise Liaudet Pial SA a procédé au curage et le passage caméra de la seconde partie du secteur « ouest » du village – Etape 2 - dans le but de présenter au Conseil général un préavis finalisant les travaux d'assainissement du réseau d'épuration (eaux usées et eaux claires) de la rue du Village du 26 jusqu'à la rue du Village 57. Le préavis sera soumis au Conseil général durant l'année 2025.

Ces travaux répondront aux exigences des travaux de la régionalisation de l'épuration « Moyenne Broye (EMB).

SIEMV

SERVICE INTERCOMMUNAL D'EPURATION DES EAUX USEES DE LA REGION DE MEZIERES (VAUD)

Le délégué de la Municipalité concerné s'est rendu aux séances mensuelles du Comité directeur du SIEMV.

Assemblées du Conseil intercommunal

Lors de son assemblée du 25 avril 2024, les délégués ont accepté :

- le rapport de gestion et les comptes sur l'exercice 2023

Lors de son assemblée du 7 novembre 2024, les délégués ont accepté :

- le préavis sur le budget 2025.

Régionalisation de l'épuration « Moyenne Broye » (EMB)

Le 27 mars 2024 s'est tenue la présentation du projet de réalisation des réseaux (création de station de relevage intermédiaires), les étapes du processus de demande d'autorisation et d'exécution du projet de raccordement sur le site de Lucens.

Assemblée du Conseil intercommunal

En son assemblée du 27 mars 2024, les délégués ont adopté :

- la demande de crédit de CHF 18'755'000.- TTC pour la réalisation du réseau de raccordement régional,
- les comptes pour l'exercice 2023.

En son assemblée du 2 octobre 2024, les délégués ont accepté :

- la demande de crédit de CHF 935'000.—TTC pour la réalisation d'une modification du réseau régional au lieu-dit « Bressonnaz »
- le budget pour l'exercice 2025.

Le rapport de la Commission de construction EMB, mentionne que les travaux vont bon train et dans le respect du planning.

47 Cours d'eau, rives et berges

Concept de protection contre les dangers liés à l'eau (ouvrage de laminage, herse à flottants et remise à ciel ouvert), expropriation pour cause d'intérêt public, sur le domaine public cantonal « Ruisseau de la Rochette »

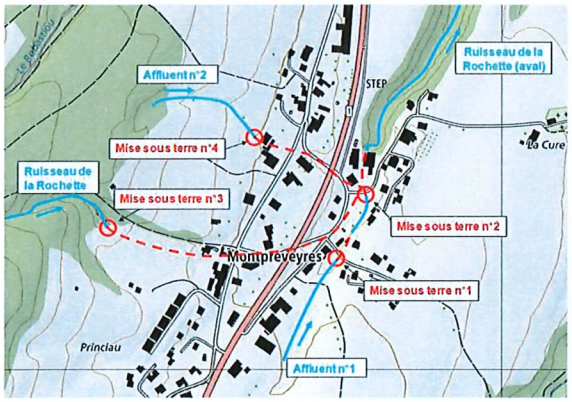

Les deux principaux ouvrages prévus dans le concept de protection du village de Montpreveyres contre les dangers liés à l'eau consistent en la réalisation d'un ouvrage de laminage de crues dans le vallon de la Rochette et la remise à ciel ouvert de l'affluent n°2 du ruisseau de la Rochette sur un linéaire d'environ 100 m. Pour l'affluent n°1 du ruisseau de la Rochette, une herse permettant de retenir les flottants à l'amont de la mise sous terre est installée.

Les abondantes précipitations de fin d'année ont permis de tester les installations et mis en évidence quelques travaux complémentaires à réaliser en 2024.

Une diguette complémentaire a ainsi été réalisée dans le secteur de remise à ciel ouvert pour pouvoir récolter et canaliser vers le nouveau lit une partie des eaux de ruissellement d'un champ voisin. Se sont ajoutés quelques travaux d'entretien et de végétalisation des berges.

Ruisseau « La Rochette » Chemin de la Rochette

Une entreprise procède au curage annuel de l'embouchure du ruisseau situé à proximité du chemin de la Rochette.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

51 Etablissement primaire et secondaire du Jorat

Nombre d'élèves total pour l'association année scolaire 2024-2025, état au 01.10.2024	1'780
Nombre d'élèves en primaire niveaux 1 à 8 Harmos	1'317
Nombre d'élèves en secondaire niveaux 9 à 11 Harmos	463
Dont nombre d'élèves de Montpreveyres au 01.10.2024	64
Dont nombre d'élèves en école privée ou autre au 01.10.2024	4

Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)

Un membre de la Municipalité s'est rendu aux séances mensuelles du comité directeur de l'ASIJ ainsi qu'aux diverses séances des commissions liées aux projets de construction et à la gestion des transports scolaires dont il est membre.

Assemblées du Conseil intercommunal

En son assemblée du 12 juin 2024, les délégués ont

- procédé au renouvellement du bureau du Conseil, des commissions de gestion et des finances
- adopté la demande de crédit de CHF 240'000.- pour la pose de capteurs photovoltaïques sur le collège du Raffort à Mézières
- accepté le rapport de gestion et les comptes 2023.

En son assemblée du 18 septembre 2024, les délégués ont accepté le budget 2025.

Transports scolaires

Le transporteur HelvéCie donne satisfaction au comité

Suite à la demande de parents d'élèves du quartier « La Mellette » et pour sécuriser les enfants, l'arrêt bus Mo3 Mellette est déplacé vers les places de stationnement à durée limitée

Arrêts de bus scolaires répartis au sein du village

58 Temple et cultes

Le délégué de la Municipalité participe à l'assemblée paroissiale annuelle. En son assemblée paroissiale du 26 novembre 2024, les délégués ont adopté les comptes de l'exercice 2023 et le budget 2025

Association paroissiale Notre Dame d'Oron

Le délégué de la Municipalité participe à l'assemblée paroissiale annuelle. La commune de Montpreveyres est membre de la commission de gestion.
La participation aux frais de réfection des installations reste stable par rapport aux années précédentes.

Statistiques religieuses

Au 1er octobre 2024, la commune recensait les confessions suivantes :

- 162 protestants
- 140 catholiques
- 1 israélite
- 358 habitants sous autres religions ou sans religion.

6. POLICE

60 POLICE

La police cantonale - gendarmerie - a procédé cette année à des contrôles radar à la route A l'Allamand et à la Rue du Village.

Sur requête de la Municipalité, la gendarmerie a procédé à l'enlèvement d'un véhicule sur son territoire communal.

La commune collabore avec le poste de gendarmerie d'Oron-la-Ville. Cette année, la police cantonale vaudoise a procédé à 121 interventions sur le territoire communal.

Autorisations de manifestations

- La Municipalité a délivré les autorisations pour les manifestations suivantes :
- Du 23 février au 16 mars 2024, pour les dix représentations du Théâtre l'Ouvre-Boîte en la grande salle « Les Balances »
- les 23 et 24 août 2024 pour le Festival « La Bouêlée », organisée par l'Association La Bouêlée Festival Montpreveyres
- le 7 septembre 2024 pour la « Soirée pizza » organisée par l'Union des sociétés locales (USL)
- le 2 novembre 2024 pour un vide-grenier et vide dressing, organisé par un privé
- les 25 et 26 octobre 2024 pour la fabrication du vin cuit, organisée par la société les Vingt cuits
- le 11 décembre 2024 pour la fenêtre de l'Avent, organisée par la Brasserie des randonneurs

Permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place

La Municipalité a délivré le permis temporaire

- au Théâtre l'Ouvre-Boîte pour ses représentations théâtrales
- à l'Association La Bouêlée Festival Montpreveyres pour son festival « La Bouêlée »
- à l'Union des sociétés locales (USL) pour la « Soirée pizza »
- à la Société « Les Vingt cuits » pour la fabrication du vin cuit
- à la Brasserie des randonneurs pour la fenêtre de l'Avent

Plaintes et rapports de dénonciation

Une plainte pénale a été déposée à la gendarmerie du poste d'Oron, pour dommages à la propriété pour dommages à l'arrêt de bus « Montpreveyres village » direction Lausanne-Moudon (arrêt de bus tagué à différents endroits, câble électrique arraché) et vol par effraction dans le local /garage communal « l'abri dit Cottier » (porte d'entrée enfoncée et porte du véhicule entreposé ouverte, sans dommage) entre le 23 janvier et 24 janvier 2024.

Ordonnances pénales

- 46 avis d'infraction ont été dressés pour infractions à l'article 20 du règlement d'application de la loi sur la circulation routière (RLVCR)
- 1 bulletin d'amende d'ordre a été établi au contrevenant des dispositions du droit communal (selon la loi sur les amendes d'ordre communales LAOC, règlement de police).
- 1 ordonnance pénale a été établie pour infraction à la défense publique par constat

62 Contrôle des habitants

Le mouvement de la population est de 93 personnes parties et de 113 personnes arrivées dans la commune.

Sont considérés comme habitants de la commune les Suisses ayant leur domicile principal en Suisse et les étrangers au bénéfice d'une autorisation de résidence d'une durée minimale de 12 mois ou séjournant en Suisse depuis au moins 12 mois (livrets B/C/L/F ou du DFAE, à savoir les fonctionnaires internationaux, les diplomates ainsi que les membres de leur famille) :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfin/statvd/Dom_01/Publications/Population_communes_origine.pdf

Recensement de la population résidente permanente au 31 décembre (selon les données de Statistique Vaud)

Année	Population Suisse	Population étrangère	Total
2010	441	89	530
2011	431	94	525
2012	429	102	531
2013	415	120	535
2014	453	144	597
2015	497	131	628
2016	490	131	621
2017	499	149	648
2018	488	155	643
2019	501	156	657
2020	498	155	653
2021	518	144	662
2022	526	136	662
2023	503	129	632
2024	496	157	653

Le bureau du contrôle des habitants a procédé aux enregistrements suivants :

Activités	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Demandes de carte identité	7	9	22	24	16	13	25	32	23
Etrangers, renouvellements de permis, mutations	123	156	96	92	93	86	124	125	77
Naissances	3	8	10	9	9	10	2	9	8
Décès	8	3	4	2	3	1	5	-	2
Mutations état civil	26	23	9	10	14	13	13	13	9

Registre des bâtiments, logements et habitants

Les travaux de mise à jour ont régulièrement été effectués par la préposée du contrôle des habitants. Le Registre cantonal des bâtiments (RCB) répertorie l'ensemble des bâtiments et des logements du canton de Vaud. Ces données sont utilisées par divers services communaux, cantonaux et fédéraux. La commune recense

- 279 bâtiments
- 291 entrées de bâtiments
- 310 logements
- 19 localisations de rue

A titre d'information, 7 logements sont dits « vacants » au 31 décembre 2024.

64 Service des inhumations

640.318 frais de pompes funèbres

Une convention entre les Pompes funèbres Régionales Cassar SA et la commune de Montpreveyres a été signée en date du 18 juillet 2000.

La Municipalité participe aux frais d'incinération des pompes funèbres, aux taxes d'incinération, ainsi qu'aux frais liés au constat de décès des personnes décédées sur le territoire communal.

65 Défense contre l'incendie

SDIS « Oron-Jorat »

Un membre de la Municipalité s'est rendu aux assemblées ordinaires du conseil intercommunal

Réunis en son assemblée ordinaire le 28 mai 2024, les délégués des Municipalités ont adopté

- les comptes de l'exercice 2023

En son assemblée ordinaire du 17 septembre 2024, les délégués des Municipalité ont adopté

- le budget 2025
- la modification au règlement des tarifs des frais d'intervention.

La Municipalité transmet les listes requises pour le recrutement annuel qui se tient en novembre.

Les délégués de la Municipalité sont invités à participer au rapport annuel et au repas qui s'ensuit.

Entretien des bornes hydrantes

Durant l'année, la Municipalité a adressé à l'ECA une demande de subvention pour la réparation de la BH 33 défectueuse, située à proximité de la butte fleurie à l'entrée sud du village. Les travaux ont été réalisés.

66 Protection civile

Association intercommunale des ORPC du district de Lavaux-Oron

Le Conseil intercommunal comprend deux délégués de chaque commune, un délégué de l'exécutif, désigné par la Municipalité, et un délégué du législatif, désigné par le Conseil général

Réunis en son assemblée le 16 mai 2024, les délégués ont pris les décisions suivantes :

- d'adopter le rapport de gestion et les comptes pour l'exercice 2023.

Et le 10 octobre 2024, ils ont adopté le budget 2025.

7. SECURITE SOCIALE

71 Cohésion sociale

Jubilé 2024

Cette année, la Municipalté a célébré le jubilé de M. Paul Fardel qui a fêté ses 90 ans le 11 avril 2024.

Rencontre des séniors

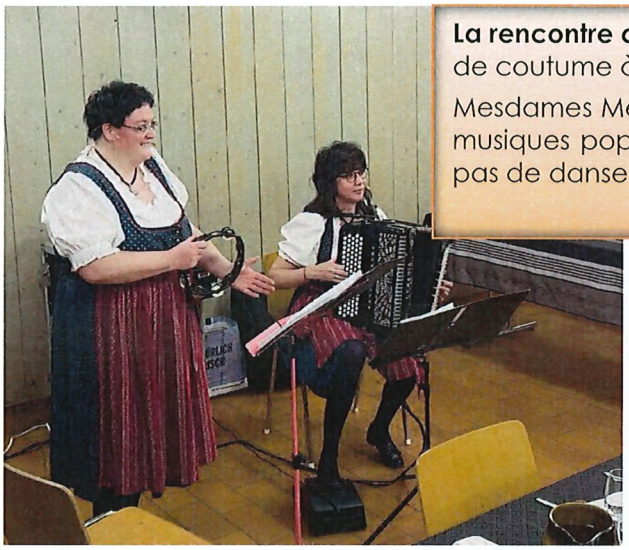

La rencontre des séniors s'est tenue le 7 décembre 2024 comme de coutume à la Salle du Tilleul.

Mesdames Mercanton ont animé le repas par des chants et des musiques populaires. Certains n'ont pas hésité à faire quelques pas de danse.

Visite annuelle à la veille des fêtes de fin d'année

Une délégation municipale s'est rendue le 24 décembre 2024 auprès des personnes seules de +70 ans afin de leur apporter les meilleurs vœux de la Municipalité avec une petite attention gustative.

Accueil petite enfance

APERO
ACCUEIL PETITE ENFANCE RÉSEAU ORON

L'assemblée générale est composée d'un représentant de chaque membre. Pour les communes, la Municipalité désigne son délégué.

En son assemblée générale du 13 juin 2024, les membres ont pris les décisions suivantes :

- adopter les comptes 2023,
- procéder au renouvellement de la commission de gestion.

En son assemblée du 8 octobre 2024, les membres ont pris les décisions suivantes

- d'adopter le budget 2025.

Le mot du Président

15 ans ! Le Réseau a déjà 15 ans d'existence en cette année 2024 !

De nombreux défis se présentent à nous. Différents projets sont en cours d'élaboration afin d'augmenter les places disponibles et faire diminuer l'importante liste d'attente. Le Réseau APERO s'adapte constamment aux nouveaux besoins des familles, par exemple la prolongation de durée de placement des enfants en journée ou l'accueil et la surveillance de ceux-ci pendant le repas et la pause de midi. Ces efforts ont un coût, important pour les familles car supporté à moitié environ par celles-ci. Le reste est réparti environ pour moitié entre le Canton et les Communes, qui restent nos partenaires directs et de proximité. Le réseau est conscient de la charge financière importante que cela représente pour celles-ci et s'efforce de les maîtriser au maximum, via un budget élaboré et respecté très précisément au niveau des charges ces dernières années.

L'actualité nous montre que le Conseil Fédéral, par un communiqué du 14 juin 2024, estime qu'il faut continuer d'encourager l'accueil extrafamilial pour enfants et que les pouvoirs publics doivent alléger davantage la charge financière des parents. Cependant, ce même Conseil Fédéral, par un communiqué du 20 septembre 2024, propose l'abandon des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial d'enfants, qui pourraient revenir aux Cantons et par ricochet aux Communes… On le voit, le discours est contradictoire et je reste convaincu que l'accueil extrafamilial est un investissement essentiel pour le futur et non pas une simple dépense. Il est également essentiel que le niveau de qualité actuel perdure car les enfants d'aujourd'hui sont les futurs citoyens de nos Communes.

À ce jour, APERO accueille près de 1490 enfants, un chiffre en constante augmentation, expliquant ainsi l'ajustement des contributions communales. Nous restons fermement engagés à limiter les charges financières tout en garantissant la pérennité de nos services et en soutenant le développement du réseau. Les réformes mises en place pour lutter contre la pénurie de personnel, telles que l'ajout d'une sixième semaine de vacances payées, ont déjà montré des résultats positifs, puisque nous n'accusons pas de perte au détriment des Réseaux voisins.

Le budget 2025 s'inscrit dans une continuité de développement, en réponse aux exigences de la FAJE et aux besoins croissants des familles de notre réseau. La reconnaissance des Réseaux d'accueil de jour par la FAJE, renouvelée tous les cinq ans, est essentielle pour continuer de bénéficier des soutiens publics et privés. Le dossier pour la période 2025-2023 a été soumis, en conformité avec les exigences de la LAJE, et attendons une validation complète garantissant ainsi la pérennité de notre engagement pour les cinq prochaines années.

Un point également important de ce budget est que l'aide au démarrage de la Confédération, initialement prévue jusqu'à fin 2024, a été prolongée jusqu'à fin 2026. Cela représente une opportunité significative pour notre réseau, qui prendra la peine d'aller chercher ces fonds auprès de la Confédération. Ces subventions permettront de réduire la charge des communes dans le cadre du développement de nos futures structures.

Accueil de jour en milieu familial

La commune dispose d'une accueillante en milieu familial autorisée à accueillir simultanément 4 enfants de 0 à 12 ans, à la journée et, 3 enfants dès 6 ans pendant la période scolaire. Son autorisation d'exercer se termine en 2026.

72 Cohésion sociale cantonale

ARAS ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE EST LAUSANNOIS - ORON - LAVAUX

CSR Centre Social Régional (CSR) / Agence d'assurances sociales (AAS)

La Municipalité a participé aux assemblées et séances des différentes associations dont elle fait partie (Association régionale de l'action sociales Est lausannois-Oron-Lavaux ARAS – CSR - AAS).

Le délégué de la Municipalité siège à la commission de gestion, conformément aux statuts de l'Association régionale RAS Est lausannois-Oron-Lavaux (ARAS), rapportant sur la gestion et le budget, en sa qualité de délégué au sein du conseil intercommunal de cette régionale et du CSR/AAS.

Lors de son assemblée générale ARAS du 19 juin 2024, les délégués ont approuvé :

- les comptes 2023 et rapport d'activité 2023 de l'Association pour la régionalisation de l'action sociale Est lausannois-Oron-Lavaux et CSR et AAS.

Lors de son assemblée générale ARAS du 13 novembre 2024, les délégués ont approuvé :

- le budget 2025 (CSR et AAS).

73 Santé publique

PRO SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

Pro Senectute Vaud est une association privée d'utilité publique. Son but est de contribuer au bien-être matériel, physique et moral des personnes âgées vaudoises, ainsi que de préserver ou renforcer leur capacité de vivre indépendante et intégrées à la vie du pays

L'assemblée générale est composée d'un représentant de chaque membre. Pour les communes, la Municipalité désigne son délégué.

Actions communautaires

Le projet intercommunal "actions communautaires", en partenariat avec Pro Senectute et mené conjointement avec les Communes de Servion et Jorat-Mézières, s'est développé avec succès durant l'année 2024. Pour rappel, l'objectif de ce projet est de renforcer les activités sociales des seniors dans et entre nos 3 communes. Jusqu'ici, le "groupe habitants", équivalent fonctionnel d'un comité de pilotage géré par des séniors, a proposé plusieurs activités récurrentes comme des balades en forêt, des repas dans divers restaurants de la région, un permanence informatique ou encore des cafés-contacts.

Malheureusement, la participation des Rossignols est très faible depuis le début du projet en comparaison aux deux autres Communes et ce malgré les divers appels et publicités de la Municipalité. Cette dernière espère qu'une émulation se produira dans notre village et que ce beau projet saura mobiliser Montpreveyres pour les années à venir.

Le mandat de Pro Senectute s'achèvera à la fin du mois de février 2026. Jusqu'ici, l'objectif est de renforcer et pérenniser l'action afin qu'elle perdure après leur départ via la création d'une association ou d'un collectif. Des informations actualisées sont disponibles sur le site internet suivant : https://www.quartiers-solidaires.ch/vaud/jorat-mezieres-montpreveyres-servion-1449.html

Plan canicule

La période de veille sanitaire liée aux fortes chaleurs et aux périodes de canicule démarre le 1er juin et se termine le 31 août. Cette année, le plan canicule n'a pas été mis en oeuvre.

CENTRE MEDICAL DU JORAT

Champs-de-Plan SA - Centre médical du Jorat

Lors de sa séance du conseil d'administration du 5 juin 2024, les membres ont accepté :

- d'adopter les comptes et le rapport de gestion pour l'exercice 2023.

L'HOPITAL DE LAVAUX

Le délégué de la Municipalité en charge du social est membre du Conseil de Fondation

Lors de son conseil du 13 juin 2024, les membres ont accepté le rapport d'activité 2023 et les comptes 2023.

Lors de son Conseil du 5 décembre 2024, les membres ont accepté le budget 2025

8. SERVICES INDUSTRIELS

81 Service des eaux

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
DES EAUX DU JORAT (AIEJ)
Case postale 37
1083 MEZIERES

Le Conseil intercommunal comprend deux délégués de chaque commune, un délégué de l'exécutif, désigné par la Municipalité, et un délégué du législatif, désigné par le Conseil général.

Assemblées du Conseil intercommunal

En son assemblée du 11 mai 2023, les délégués des communes ont décidé

- d'accepter les comptes pour l'exercice 2022.

En son assemblée du 5 octobre 2023, les délégués des communes ont décidé

- d'accepter le budget pour l'année 2024.

Calcul des consommations de la commune	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Apport des sources en moyenne (sans droit d'eau Pully)	2.24 l/s	3.45 l/s	2.33 l/s	2.24 l/s	2.02 l/s	1.895 l/s
Débit minimum	1.33 l/s	0.85 l/s	0.72 l/s	1.38 l/s	1.31 l/s	1.18 l/s
Débit maximum	4 l/s	4.5 l/s	3.95 l/s	3.7 l/s	2.7 l/s	6.8 l/s
Production des sources sans Pully, annuel	60'034 m³	67'000 m³	51'739 m³	70'536 m³	63'732 m³	59'764m³
Soit une moyenne journalière	200 m³	186 m³	144 m³	193 m³	174 m³	164 m³
Volume d'eau pompé annuel	54'117 m³	55'561 m³	44'729 m³	64'746 m³	52'588 m³	42'226 m³
Soit en moyenne journalière	180 m³	158 m³	122 m³	177 m³	144 m³	116 m³
Volume d'eau vendu à la population, annuel	27'430 m³	28'462 m³	32'209 m³	32'751 m3	37'084 m³	28'788m³
Volume d'eau vendu à l'AIEJ (y c. droit d'eau Pully), annuel	24'650 m³	21'603 m³	10'080 m³	26'365 m³	12'876 m³	10'810 m³
Volume d'eau fourni par Pully(5 l/mn) annuel	2'628 m³	2'628 m³	2'628 m³	2'628 m³	2'628 m³	2'628 m³
Volume d'eau acheté à l'AIEJ, annuel	6'800 m³*	3'895 m³	9'693 m³	1'078 m³	55 m³	0 m³
Volume d'eau non vendu, fuites, pompiers, Locaux communaux, grande salle, local de voirie, collège, Laiterie	4'665 m³	8'124 m³	5'069 m³	8'418 m³	5256 m³	4'190 m³
Volume trop-plein avant pompage réseau, annuel	5'917 m³	11'444 m³	7'010 m³	5'790 m³	11'144 m³	17'538 m³

**Suite à la mise hors service le 28 octobre 2024 des captages en raison des travaux de réaménagement du réseau d'eau, 6'659 m3 ont été achetés à l'AIEJ*

Entretien du réseau d'adduction d'eau

Mise en conformité de l'introduction d'eau au bâtiment communal dit « rural »

Lors de la réalisation des travaux pour la réfection de la conduite de la source communale alimentant le bâtiment communal dit « rural » ECA 83, parcelle 157, dont les travaux ont été réalisés en 2023, la Municipalité a fait procéder à la mise en conformité de la chambre d'introduction d'eau (sous l'appentis du rural) et du raccordement du bâtiment au réseau d'eau communal qui ne répondait pas aux exigences légales du Plan directeur de la distribution d'eau (PDDE).

Quartier Molliebaudin – Introduction des propriétés privées au réseau de la distribution d'eau

Plusieurs propriétaires (sources privées) ont demandé l'autorisation d'être raccordés au réseau de la distribution d'eau de la commune. Conformément au règlement communal sur la distribution de l'eau, la Municipalité a fait procéder par le concessionnaire à l'installation des vannes de prise sur la conduite communale du réseau d'eau, permettant aux propriétaires de réaliser ultérieurement les travaux de raccordement à leur habitation.

Fuite d'eau sur le territoire communal

En date du 30 octobre 2024, une rupture de la conduite sur le réseau de la distribution d'eau à hauteur du numéro 24 de la rue du Village a déversé plus de 250 m³ d'eau dans la propriété parcelle 394 inondant l'appartement du rez inférieur de l'habitation privée. Le sinistre a été déclaré à la Vaudoise assurance.

Echange d'eau à l'échelle régionale – Adduction, distribution d'eau défense incendie à la Montagne du Château

Les travaux de modernisation du réseau d'eau potable, en coordination avec la Ville de Pully et l'Association des eaux du Jorat (AIEJ), ont bien avancé avec la mise en place des nouvelles canalisations de la station de pompage à la route de la Croix-Neuve jusqu'au-dessus du quartier de La Mellette. La construction de l'ouvrage coupe-pression en lisière de forêt est également pour l'essentiel terminé pour ce qui est de l'enveloppe et des aménagements alentours. Ces travaux ont nécessité un suivi attentif de la Municipalité qui a participé à de nombreuses séances, notamment sur les différents chantiers.

Pour rappel : les travaux de réaménagement des ouvrages du Service des eaux ont fait l'objet du préavis n° 4/2021, accepté par le Conseil général. Dans le cadre de ce projet devisé à CHF 786'000, sont prévus trois groupes d'ouvrages distincts :

a) Remplacement de la conduite maîtresse en fonte entre le quartier de la Mellette et la station de pompage du Princiau, démolition du réservoir communal, pour un crédit accordé (arrondi) de CHF 310'000.00.

b) Construction de l'ouvrage coupe-pression au lieu-dit « Chez les Mellet », pour un crédit accordé (arrondi) de CHF 303'000.00

c) Mise en conformité et rénovation de la station de pompage du Princiau, pour un crédit accordé (arrondi) de CHF 174'000.00.

Suite à l'exécution des travaux sur la conduite principale - prête à être raccordée à fin 2023 - et de gros œuvre du coupe-pression au lieu-dit « Chez les Mellet », un dépassement du montant global accordé par le Conseil général est apparu. Par conséquent, la Municipalité s'est vue contrainte de suspendre les travaux pendant le premier semestre 2024.

En son assemblée extraordinaire du 20 août 2024, le Conseil général a accepté le préavis n° 8/2024 qui explicite les raisons et sollicite un crédit d'investissement complémentaire nécessaire pour financer les travaux jusqu'à leur terme. Les travaux sont à nouveau lancés et le réseau d'eau principal a été mis hors service le 28 octobre 2024.

Station de pompage au lieu-dit « En Praz Bourdin »

La station de pompage est alimentée par les sources du Bois de ban et du Princiau. L'eau des sources est chlorée avant d'être refoulée, par une pompe (l'autre hors service décembre 2022) vers le réservoir de la Montagne du Château ou le réservoir à l'Echu à travers le réseau d'eau de la commune. Il alimente en eau potable la commune de Montpreveyres et des échanges d'eau sont réalisés avec l'Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ), avec laquelle la commune est associée.

En raison des travaux de réaménagement du réseau d'eau – Echange d'eau à l'échelle régionale - la station de pompage a été mise hors service le 28 octobre 2024.

Plan directeur de distribution de l'eau - Autocontrôle

Qualité de l'eau

Les résultats des analyses bactériologiques, microbiologiques et chimiques pour l'année 2024 sont conformes aux normes en vigueur.

Le bilan du réseau d'eau a été établi dans le cadre du plan directeur de distribution de l'eau (PDDE). L'état des lieux étant fait, des améliorations sont à apporter dans le suivi des procédures. Elles devront, à moyen et court terme être réalisées. Les travaux sont réalisés par étape et suivis en collaboration avec l'AIEJ et l'OFCO.

Les employés communaux poursuivent le contrôle des bornes hydrantes et des vannes d'introduction accessibles.

La Municipalité a fait l'achat de nouveaux compteurs d'eau que ce soit pour remplacer les défectueux ou pour les nouveaux bâtiments.

Captages communaux

En raison des travaux de réaménagement du réseau d'eau – Echange d'eau à l'échelle régionale - tous les captages ont été mis hors service le 28 octobre 2024. Les travaux de mise en conformité seront réalisés en 2025.

82 Service électrique

Dispositif de sécurité

Point de rencontre d'urgence (PRU)

Initié il y a deux ans, le concept des points de rencontre d'urgence (PRU) est désormais opérationnel. Les communes vaudoises ont identifié et désigné 302 lieux, prêts pour accueillir la population en cas d'événement. Chaque PRU est équipé d'une radio POLYCOM pour joindre les centrales d'urgence et du matériel de signalétique nécessaire pour indiquer son emplacement et son activation.

Mission confiée au Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) par le Grand Conseil vaudois en mars 2023 dans le cadre de la Mesure 21 'Déploiement de la prévention et planification de l'intervention de l'axe adaptation du Plan climat vaudois.

Le volet adaptation du Plan climat vaudois 2020 contient dès lors le Programme climat du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) structuré autour de trois priorités : l'accompagnement des communes dans une gestion de crise coordonnée et adaptée à leurs besoins, le renforcement des systèmes d'alerte et d'alarme et la prévention et l'information à la population.

Un deuxième volet du Programme climat du SSCM visera à renforcer le dispositif d'alerte à la population via une solution d'alarme par téléphone portable (cell broadcast) – en réflexion auprès de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP). Ce système permettra d'envoyer immédiatement un message court sur tous les téléphones mobiles localisés dans une zone affectée.

Enfin, une campagne d'information contribuera à sensibiliser la population aux risques, climatiques en particulier. Elle communiquera les bons comportements à adopter en cas de danger et comment se préparer, afin d'augmenter la résilience et la capacité à faire face des citoyennes et citoyens vaudois

Les changements climatiques touchent chaque commune, quelle que soit sa taille. Il est essentiel que les autorités cantonales et communales unissent leurs efforts pour garantir la sécurité de la population. Avec ce programme, le Canton pose les bases d'une réponse robuste et coordonnée face aux risques induits par les effets du changement climatique, tout en sensibilisant chaque habitant à son rôle dans cette démarche collective.

9. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal nº 5/2025 présenté le 19 juin 2025,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'adopter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Adopté en séance de Municipalité le 7 avril 2025

Au nom de la Municipalité

Le syndic | La Secrétaire

Philippe Thévoz | Vitalia Torny